



Depuis le début de la crise sanitaire, le CHSCT ministériel a été réuni à de très nombreuses reprises. Ce dont nous pourrions nous féliciter si le résultat des travaux qui y sont menés prenait plus sérieusement en compte nos interventions. Chaque fois c'est l'occasion, pour la FSU, de porter notre connaissance du terrain, de porter le vécu quotidien des personnels, les difficultés rencontrées et très souvent le décalage entre ce vécu et les consignes et protocoles. Mais les représentant-es de la FSU font l'amer constat de ne pas être pris au sérieux.

Et pourtant la ministre de la transformation et de la fonction publiques a rappelé que le rôle central des CHSCT était d'*"assurer un dialogue social constant permet de garantir la bonne appropriation par les agents des mesures de protection."* (FAQ FP 12 septembre).

Même si cette instance a été très fréquemment réunie, elle ne doit pas pour autant être réduite, comme tous les CHSCT, à une chambre d'enregistrement de décisions prises sans concertation préalable. La même circulaire de la Fonction publique rappelle l'article 60 du décret 82-453 : *"Le Comité est consulté sur la teneur de tous documents se rattachant à sa mission, et notamment des règlements et des consignes que l'administration envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité."*

Ce vendredi 25 septembre, le CHSCT ministériel est réuni pour la troisième fois depuis la rentrée, avec un unique point à l'ordre du jour : l'assouplissement des règles sanitaires dans les établissements scolaires ! A moins qu'il ne soit modifié en dernière minute, comment comprendre cet intitulé alors même que le ministre de la santé vient de lancer une alerte générale sur la circulation du virus et la reprise épidémique. Des zones d'alerte renforcée sont même définies pour onze métropoles, avec des mesures sanitaires conséquentes, ainsi que des zones d'alerte maximale pour deux départements. A contre-courant, le gouvernement pense possible d'assouplir un protocole déjà peu contraignant pour l'Éducation nationale, et qui s'appuie sur la doctrine du traçage de cas contacts alors que les difficultés importantes des ARS pour la mettre en œuvre n'est un secret pour personne.

Comment cautionner la prise en compte partielle par notre employeur de notre santé et de notre sécurité au travail alors que celles de l'ensemble des salarié.es font l'objet de mesures renforcées ?

Comment imaginer être protégé.e au travail avec les masques fournis par le ministère – et à la condition qu'ils parviennent aux agent.es ! - alors que les avis des autorités de santé sur les masques en tissu divergent ?

Comment croire en l'idée que les élèves ne seraient contagieux qu'à partir de 11 ans quand tous les avis scientifiques ne vont pas dans le même sens ?

Comment imaginer que nous sommes protégé.es au travail quand, par principe, nous ne saurions plus cas contact si un élève était testé positif ?

Comment comprendre que le gouvernement qui fait reposer ses consignes sur les avis des autorités médicales ne sélectionne que celles qui l'arrangent, comme dans la définition des cas contact ?

Comment accepter l'idée que, comme pour le nuage de Tchernobyl, nous serions par principe épargné.es par le virus dans les écoles et établissements dans des zones de très forte circulation ?

Comment croire à la préparation du ministère face à l'épidémie alors qu'aucune réponse claire n'est apportée à la question des critères de mise en œuvre des différentes étapes du plan de continuité pédagogiques ?

La gestion de la crise sanitaire depuis le début a renforcé chez les personnels un sentiment de défiance vis à vis du ministère, ce nouvel épisode ne viendra que conforter les agent.es du mépris de leur employeur à leur égard. Tous les jours, ils et elles nous disent leur état de fatigue,

leur sentiment d'abandon, leur besoin de considération, de reconnaissance et de confiance pour poursuivre leurs missions au service de l'École. Les décisions actuelles sont inacceptables car complètement incompréhensibles dans le contexte !

M. le ministre, la FSU vous alerte aujourd'hui solennellement au sujet de l'état d'épuisement de bon nombre de personnels et vous rappelle votre responsabilité pénale en tant qu'employeur comme le stipule l'article L4121 du Code du travail.

Avant cette crise, la FSU alertait régulièrement le ministère sur les conditions de travail dégradées et sur les effets délétères des choix de politique éducative. Aujourd'hui, avec la crise, les personnels, à tous les niveaux et dans tous les domaines, ont atteint un niveau d'épuisement sans précédent, moins d'un mois après la rentrée scolaire.

Dans l'ensemble des services administratifs, les personnels disent leur fatigue, pour certain.es, ils et elles n'ont pas été en mesure de prendre la totalité de leurs congés d'été par manque de moyens et par surcharge de travail. La situation épidémique que nous connaissons depuis la reprise ne va pas améliorer les choses.

Dans les écoles, les directeurs et directrices doivent assumer des missions ordinaires déjà trop lourdes auxquelles s'ajoute la gestion de la crise sanitaire. Ils et elles sont en outre destinataires d'une succession d'informations contradictoires qu'il faut pourtant mettre en oeuvre. Il y a urgence à alléger leurs tâches administratives dans la période en les limitant au plus urgent, à la gestion de la crise sanitaire et à la sécurité des élèves et des personnels. Et ce n'est pas l'annonce de groupes de travail à venir, au niveau du ministère qui modifie leur quotidien.

Du côté des IEN, la FSU vous alerte sur le niveau d'épuisement professionnel des personnels d'inspection : surcharge de travail, injonctions contradictoires, impossibilité d'assurer leurs missions...

Concernant les enseignant.es, et plus largement l'ensemble des personnels des écoles et établissements, la gestion quotidienne de la classe, dans un climat rendu anxiogène par l'épidémie et les errements de la gestion de crise, entraîne également beaucoup de stress. Dans les écoles, collèges et les lycées, les injonctions à la continuité pédagogique pour les élèves absents, la mise en isolement ou en arrêt de nombreux personnels (agents des collectivités, administration, vie scolaire, enseignant.es) déstabilisent grandement la prise en charge des élèves et accroissent les difficultés à faire respecter les règles sanitaires. L'exaspération des enseignant-es est grande.

A l'ensemble de ces difficultés, les personnels sollicités pour pallier les difficultés des ARS au vu de la circulation de plus en plus active du virus. Il est par exemple demandé aux directrices et directeurs d'école de prévenir les familles dont les enfants sont cas contacts, ou au contraire ne le sont plus, alors que cela incombe aux autorités de santé et à l'assurance maladie. Cela n'est pas acceptable.

Enfin l'état sanitaire des bâtiments reste également problématique, entre le manque de points d'eau ou encore les difficultés à mettre en oeuvre une aération suffisante.

Pour la FSU, il est tout aussi important que les écoles et établissements puissent fonctionner le plus normalement possible. Dans le cadre sanitaire contraint, et qui n'était pas complètement inattendu, d'importants moyens supplémentaires sont indispensables pour atteindre ces objectifs avec un niveau de protection sanitaire digne de ce nom. Si les gestes barrières et la distanciation physique sont à même d'être opérants pour éviter la propagation de l'épidémie, il faut en faire une priorité, comme c'est le cas dans le reste du monde du travail.

Ce CHSCTMEN sera l'occasion de porter les grandes inquiétudes et les difficultés des personnels.

La FSU demande depuis des mois qu'un véritable travail de concertation soit mené dans le cadre du CHSCT ministériel afin que soient prises en compte les réalités du terrain, aussi bien pour ce qui est de l'application des décisions que de leur faisabilité. La protection des agent.es n'est pas qu'une question de mise à jour de protocole, elle ne peut se mettre en œuvre à moyens constants ni sans allègement des contraintes ordinaires. Aujourd'hui la santé des agent.es, comme celle des élèves, doit être concrètement le centre de toutes les préoccupations du ministère.